

# Les risques professionnels dans les Hauts-de-France



Etude statistique  
**Travailleurs de l'amiante**

# 2015



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Hauts-de-France

## Amiante : maladies indemnisées et population exposée

Figurant parmi les régions les plus concernées par les maladies de l'amiante, les régions Nord-Pas de Calais et Picardie présentent des cas nombreux et qui concernent souvent les salariés de sexe masculin ayant travaillé dans la métallurgie. Néanmoins de nos jours ce sont les salariés du BTP qui sont le plus souvent exposés à l'amiante, lors des activités d'entretien ou de maintenance.

### Le Nord-Pas de Calais, une des régions les plus touchées par l'amiante

Selon l'Ors<sup>[1]</sup>, le Nord-Pas de Calais est la deuxième région derrière la Haute-Normandie où l'on décède le plus souvent de pathologies dues à l'amiante. Plus précisément, en région **les décès liés à l'amiante sont les plus fréquents pour les zones d'emploi de Valenciennes et de Dunkerque** où on enregistre respectivement 276 et 316 décès, sur une base de 100 en France<sup>[2]</sup>.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, c'est aussi en Normandie que les pathologies liées à l'amiante sont le plus souvent indemnisées, avec 607 cas en 2013 soit 0,7 cas pour 1 000 salariés. Les régions Nord-Pas de Calais et Picardie se placent juste derrière avec 0,6 cas pour 1 000 salariés bien que le nombre de cas indemnisés soit plus important (896 maladies en 2013). En d'autres termes, les régions Nord-Pas de Calais et Picardie regroupe 22 % des maladies professionnelles de l'amiante pour 8 % de l'effectif salarié national. La majorité des cas concerne le Nord-Pas de Calais (89 %), avec une fréquence de 0,76 maladie pour 1 000 salariés.

### L'amiante, deuxième cause de maladie professionnelle

L'amiante est la deuxième cause de maladie professionnelle, derrière les troubles musculo-squelettiques. Les tableaux 30A – Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante et 30B – Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante<sup>[3]</sup> rassemblent 14 % des maladies professionnelles des 2 régions en 2013.

**Les pathologies les plus fréquentes sont les plaques pleurales avec asbestose**, suivies des tumeurs malignes des bronches et du poumon.

### Maladies professionnelles liées à l'amiante par pathologie

Régions Nord-Pas de Calais et Picardie – années 2007 à 2013

Pathologies CIM-10	Part
Plaque pleurale avec asbestose	62.5%
Tumeur maligne des bronches et du poumon	18.3%
Autres affections pleurales précisées	6.2%
Pneumoconiose due à l'amiante et à d'autres fibres minérales	5.3%
Mésothéliome de la plèvre	4.7%
Epanchement pleural au cours de maladies classées ailleurs	1.2%
Autres pathologies	1.6%
<i>Ensemble des pathologies</i>	<i>100.0%</i>

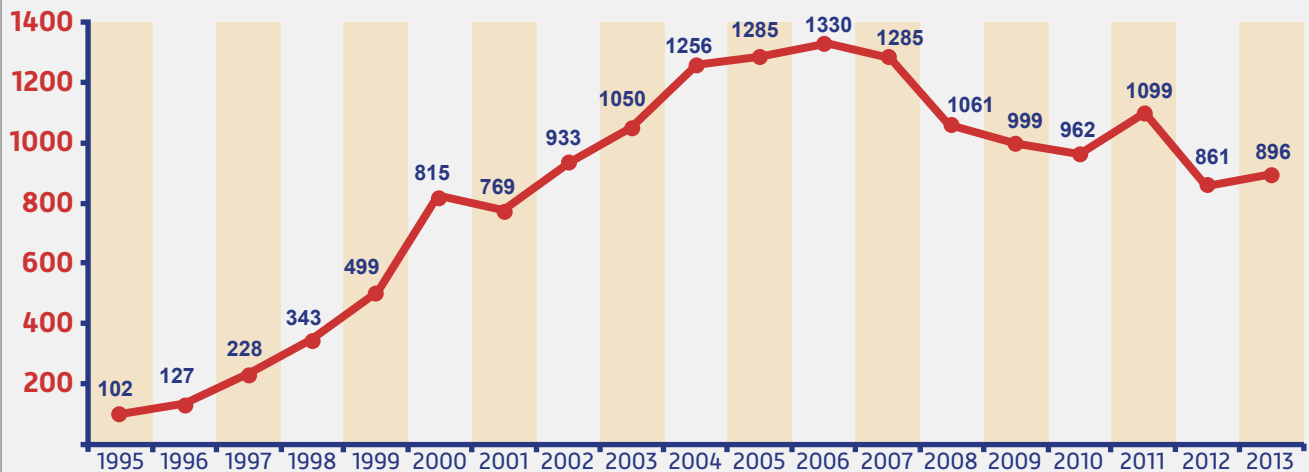
Source : Carsat Hauts-de-France.

Note : selon la classification internationale des maladies – CIM 10 – publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

### Une indemnisation en recul

De 1995 à 2006, les cas de pathologies professionnelles liées à l'amiante ont été plus nombreux chaque année à être indemnisés, avec un maximum atteint en 2006 (1 330 cas pour les régions Nord-Pas de Calais et Picardie). De 2006 à 2013 l'indemnisation ralentit, avec 896 cas indemnisés en 2013. Cette évolution est proche de celle observée en France.

### Evolution des Maladies Professionnelles liées à l'amiante Régions Nord - Pas de Calais & Picardie

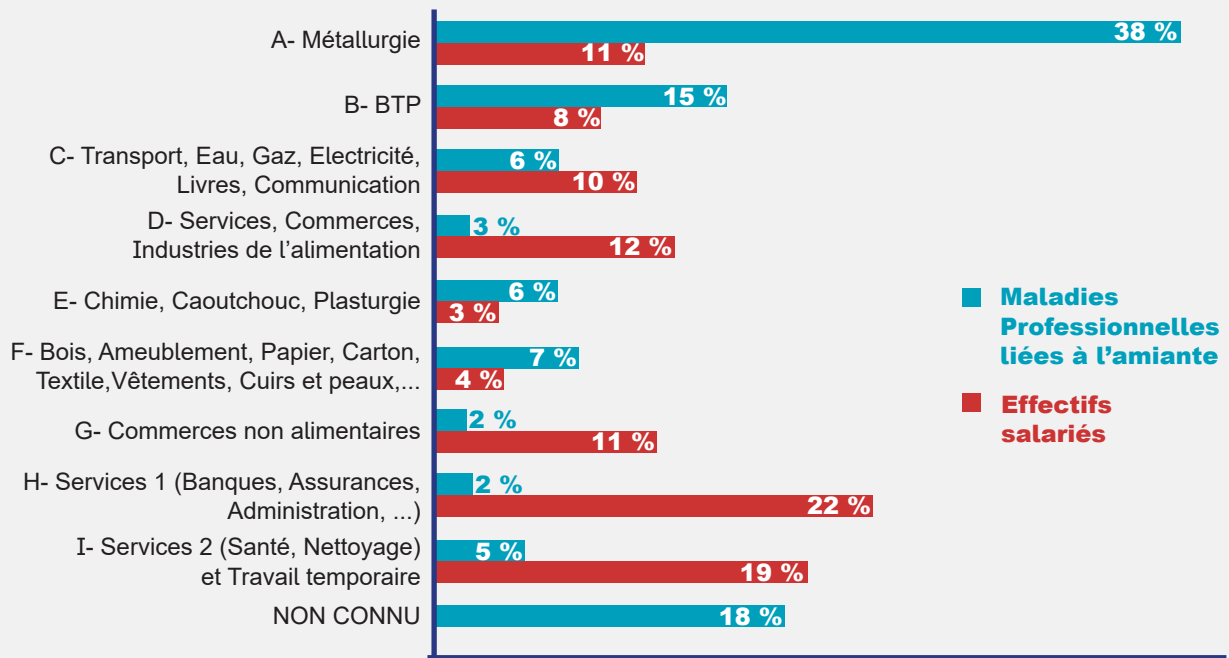


Source : Carsat Hauts-de-France.

### Les maladies professionnelles liées à l'amiante plus nombreuses dans la métallurgie

Les maladies liées à l'amiante concernent le plus souvent les salariés ayant travaillé dans la métallurgie : ceux-ci regroupent plus du tiers des cas, pour 11 % de l'effectif salarié. Ces pathologies sont également surreprésentées dans les autres activités industrielles et dans le BTP. A noter qu'on ne connaît pas le secteur d'activité d'exposition pour une maladie liée à l'amiante sur cinq. Il s'agit des cas où, non imputée à l'employeur, la maladie ne peut être rattachée à un secteur d'activité précis.

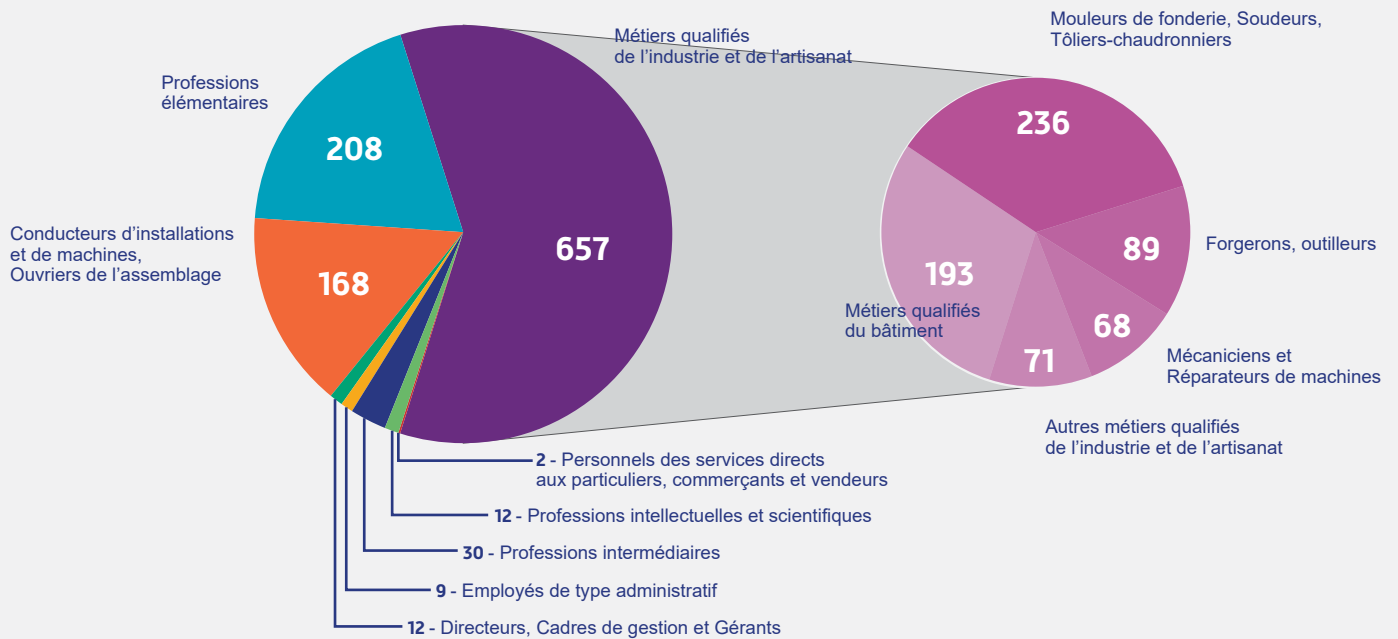
### Maladies Professionnelles liées à l'amiante et effectifs salariés par secteurs d'activité (CTN) Régions Nord - Pas de Calais & Picardie



Source : Carsat Hauts-de-France.  
Note : CTN = Comité technique national

Les victimes de maladies liées à l'amiante ont le plus souvent occupé des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (60 %). Parmi ceux-ci, on trouve le plus souvent des métiers qualifiés du bâtiment (18 % de l'ensemble des victimes) et des métiers qualifiés de la métallurgie (36 %). Pour ces derniers, il s'agit principalement de mouleurs et noyauteurs de fonderie, soudeurs et oxycoupeurs, tôliers-chaudronniers (21 %).

**Maladies Professionnelles liées à l'amiante par profession**  
Régions Nord - Pas de Calais & Picardie - Années de sinistre 2012 & 2013

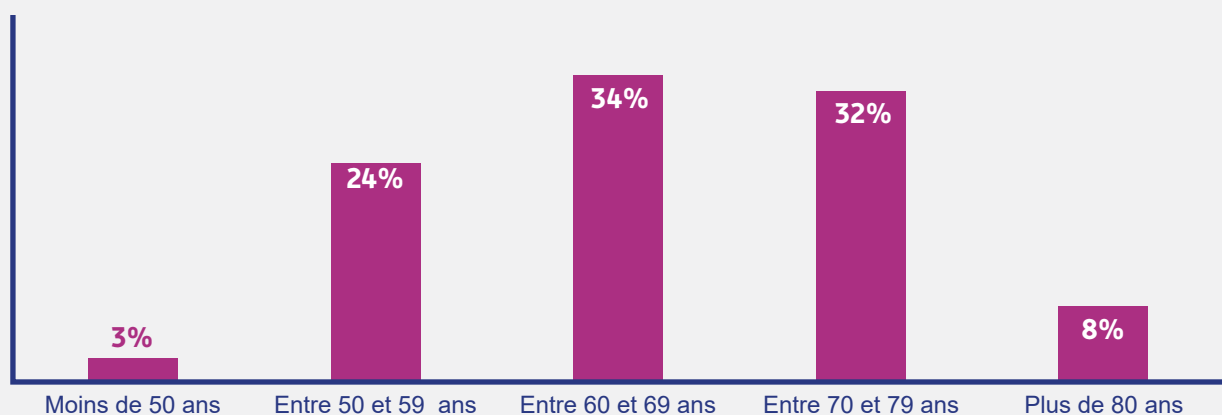


Source : Carsat Hauts-de-France

**Une écrasante majorité de victimes parmi les seniors**

La grande majorité des victimes de maladies liées à l'amiante ont plus de 50 ans lors de la première indemnisation de leur maladie (97 %). Plus précisément, un tiers ont entre 60 et 69 ans, un tiers entre 70 et 79 ans, et ils sont également nombreux à avoir entre 50 et 59 ans (un sur quatre). Quelques victimes ont plus de 80 ans (8 %). Les salariés de moins de 50 ans ayant été indemnisés pour une maladie de l'amiante sont assez rares (3 % des cas). 96 % des victimes sont des hommes.

**Maladies Professionnelles liées à l'amiante par tranches d'âge**  
Régions Nord - Pas de Calais & Picardie - Années 2007 à 2013



Source : Carsat Hauts-de-France

**La population exposée aujourd'hui : de nombreux hommes travaillant dans le second-œuvre**

Des travaux menés par l'INRS<sup>[4]</sup> estiment entre 1 et 2 millions le nombre de travailleurs potentiellement exposés à l'amiante en France, dont 900 000 dans le secteur du bâtiment. En extrapolant cette estimation, on pourrait penser qu'entre 83 000 et 167 500 salariés sont exposés à l'amiante pour les régions Nord-Pas de Calais et Picardie, dont 75 000 dans le bâtiment. Hormis les entreprises de retrait d'amiante, on retrouve comme principales professions exposées les salariés du BTP, puis ceux intervenant dans le traitement des déchets, les mécaniciens, les agents de maintenance, les jardiniers, les travailleurs intervenant sur la téléphonie, etc.



L'INVS a par ailleurs mené une étude estimant la prévalence d'exposition professionnelle à l'amiante, et ses variations en fonction du sexe, de la profession et du secteur économique<sup>[5]</sup>. Les secteurs d'activités les plus exposés sont la construction, le commerce et la réparation automobile, ainsi que la métallurgie. Les hommes sont majoritaires parmi la population exposée à l'amiante, avec 27 % des hommes exposés au moins une fois au cours de leur parcours professionnel. Parmi les hommes, les plombiers-tuyauteurs sont les plus exposés (26 %), suivis des soudeurs-oxycoupeurs (19 %) et des tôliers-chaudronniers (17,5 %).

[1] Observatoire régional de santé, novembre 2012.

[2] Cet indicateur correspond à l'indice comparatif de mortalité par cancer de la plèvre.

[3] Tableaux du Régime général.

[4] Situations de travail exposant à l'amiante, INRS, 2012.

[5] Présentation d'une matrice emplois-expositions aux fibres d'amiante, INVS, décembre 2010.

# Etude thématique créée par la Carsat Hauts-de-France

# 2015



**RISQUES PROFESSIONNELS**

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Hauts-de-France